

Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)

Répartition :

L'ambroisie à feuille d'armoise est originaire d'Amérique du Nord. Introduite en Europe lors de l'importation de graines de fourrage, elle a commencé à se disséminer en France avec les grands travaux d'aménagement d'après-guerre. Aujourd'hui, sa répartition est assez hétérogène sur le territoire. En Franche-Comté, elle est surtout recensée dans les plaines agricoles du Jura mais semble connaître ces dernières années un développement rapide vers d'autres secteurs. Ce niveau d'invasion paraît encore maîtrisable d'où l'intérêt d'agir rapidement.

Enjeux :

Dans certaines régions, cette plante constitue déjà un véritable fléau : elle affecte la production agricole, mais surtout, elle provoque de graves problèmes de santé publique du fait de son pollen très allergisant. Environ une personne sur dix y serait sensible, même à des concentrations très faibles, 25-26 000 personnes seraient sensibles en Franche-Comté (Estimation Agence Régionale de Santé). Les réactions au pollen d'Ambroisie peuvent se manifester plus ou moins fortement selon les personnes : rhinites intenses, conjonctivites, eczémas, asthmes, jusqu'à des hospitalisations. Ces allergies, dont l'intensité augmente avec le temps ou qui peuvent se déclencher plusieurs années après une exposition, peuvent également entraîner des insomnies, un sentiment de mal-être. Ces symptômes apparaissent fin août début septembre à une période de l'année où les autres pollinoses sont terminés.



Jeune pousse (© Olivier Lorain)

Description :

D'aspect buissonnant, sa hauteur varie entre 20 cm et 120 cm. Elle ressemble à l'armoise vulgaire, mais ses feuilles sont très découpées, sans odeur aromatique et vertes des deux côtés. Ses fleurs sont vertes pâles à jaunes en épis serrés.

Plantes estivales à levée tardive, elle n'est visible qu'à partir de mois mai. Une plante fait en moyenne 4000 graines viables 10-15 ans dans le sol.

Plante pionnière, les lieux les plus favorables à son développement sont les sols nus (cultures, gravières, chantiers, routes, ...) mais aussi les points de nourrissage des oiseaux (mélanges de graines à base de tournesol). Les principaux vecteurs sont les engins (BTP, voirie, agricole,), les transports de terre souillée, les crues en bord de rivières, cran de roues ou chaussures...

Lutte :

Pour la détruire, les méthodes préconisées sont l'arrachage (avec des gants) et le fauchage répété ou unique juste avant floraison (fin juillet – début août), puis l'incinération des plantes séchées (voir réglementation locale, ou ordures ménagères, ne pas composter).

Il est important d'intervenir au plus tard début août, avant la floraison afin d'éviter l'émission de pollens et de graines.

Dans le Jura, et partout en Franche-Comté, compte tenu des enjeux, cette plante fait l'objet d'un arrêté préfectoral (en date du 23 juin 2014) de lutte obligatoire.

Extraits de l'arrêté préfectoral : « lien pour télécharger »

Article 1er : obligations générales de prévention et de destruction :

Afin de juguler la prolifération de l'ambrosie et de réduire l'exposition de la population à son pollen, les propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants à quelque titre que ce soit, sont tenus :

- de prévenir la pousse de plant d'ambrosie (sur les terres rapportées ou remuées) ;
- de nettoyer et entretenir tous les espaces où l'ambrosie est susceptible de pousser ;
- de détruire les plants d'ambrosie déjà développés.

Article 9 : dispositions relatives au non respect :

Toute personne qui n'aura pas engagé les moyens pour lutter contre la prolifération de l'ambrosie, conformément aux dispositions du présent arrêté, sera passible de poursuites en application du code de la santé publique. (contravention de 3ème classe – 450€)

En outre, en cas de défaillance des personnes visées à l'article 1, le maire pourra faire procéder à la destruction des plants d'ambrosie aux frais des intéressés en application des dispositions des articles L 2212-1 et L 2212-2 du CGCT.

Pour limiter au maximum sa prolifération, il est important de réaliser le fauchage ou l'arrachage avant le 15 août, période de pollinisation de la plante.

Faisant suite au « plan de lutte collective contre l'ambroisie à feuille d'armoise dans la plaine du Jura » établi en 2010, la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et l'ARS (Agence Régionale de Santé) ont signé une convention dont l'objectif vise à réduire l'exposition de la population de Franche-Comté aux pollens d'ambroisie. Les actions consistent en l'information et la sensibilisation des acteurs principaux de la lutte, le suivi de lutte et la lutte de rattrapage.

Cette convention est également soutenue financièrement par 10 communautés de communes du Jura.

Le nombre de sites connus dans le Jura est en pleine expansion : 115 en 2009, 1292 en 2014 concernant 266 communes.

En cas de détection, merci de la signaler dans votre Mairie, au Grand Dole, à la FREDON de Franche-Comté (03 81 47 79 20) ou sur le site du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté <http://www.conservatoire-botanique-fc.org/participez-aux-recensements-envoyez-nous-vos-observations>

Pour plus d'informations :

<http://ambroisie.info>

www.atmo-franche-comte.org (surveillance des pollens)



Plant adulte, port buissonnant (© CBNFC, 2007)

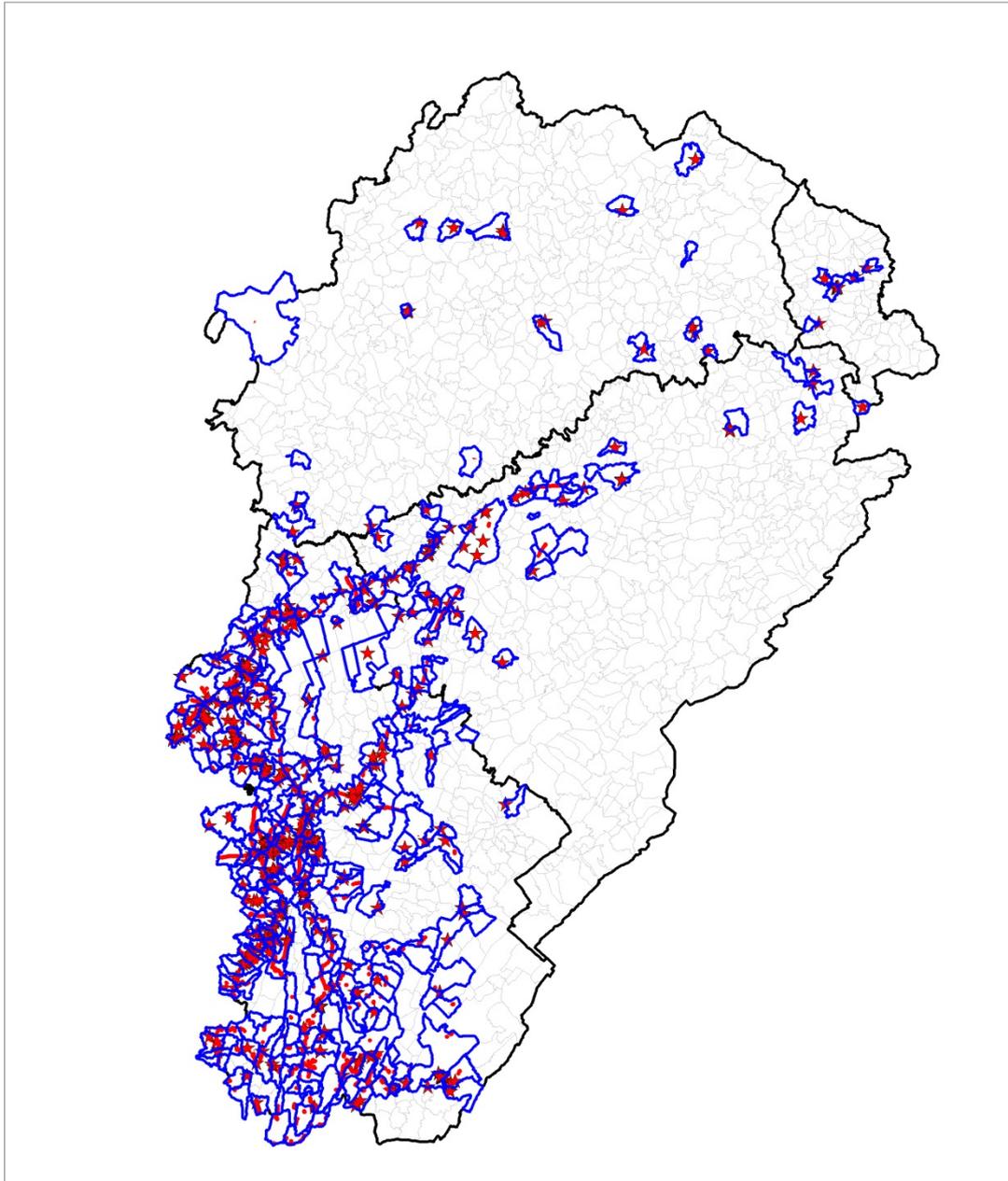


Détail fleur, les tiges deviennent rougeâtres à l'âge adulte (© Olivier Lorain)

Plan de lutte collectif 2015 contre l'ambrosie, Localisation des sites connus

Avec la participation financière ou technique de :

Réalisation
et coordination de la lutte :
FREDON-FC



   Localisation des ambrosies (mise à jour Mars 2015)



Communes concernées par l'ambrosie

FREDON-FC Parc du Vallon, Bâtiment A, 25480 Ecole Valentin
Tél. : 03-81-47-79-20 Fax : 03-81-47-79-29 www.fredonfc.com, lrebillard@fredonfc.com

BD Carto®-Ortho®-Scan25®
©IGN-Paris-2002; DRAAF/SRAL Franche-Comté
FREDON-FC, mars 2015
Protocole Interministériel IGN 2011